

Huile Légère

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 01-15-2021 Date de révision: 01-15-2021 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
Nom de la substance : Huile Légère

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Sous-produits générés en interne

1.3. Fournisseur

Fabricant

Algoma Steel Inc.
105 West Street, Sault Ste. Marie, ON P6A 7B4
(705) 945-2351

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Flam. Liq. 2	H225
Acute Tox. 4 (Voie orale)	H302
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Muta. 1B	H340
Carc. 1A	H350
Repr. 1B	H360
STOT SE 3	H336
STOT RE 1	H372
Asp. Tox. 1	H304

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H340 - Peut induire des anomalies génétiques
H350 - Peut provoquer le cancer
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence (GHS CA) :

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 - Prendre des précautions pour prévenir les décharges statiques
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Huile Légère

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P330 - Rincer la bouche.
P331 - NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

4 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral)

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Nom : Light Oil

Nom	Identificateur de produit	%
Benzène	(n° CAS) 71-43-2	60 – 80
Toluène	(n° CAS) 108-88-3	10 – 30
Naphtalène	(n° CAS) 91-20-3	7 – 30
Xylène, isomères mixtes, purs	(n° CAS) 1330-20-7	1 – 5
Indène	(n° CAS) 95-13-6	1 – 5
Styrène	(n° CAS) 100-42-5	1 – 5
Sulfure de carbone	(n° CAS) 75-15-0	0.1 – 1
Ethylbenzène	(n° CAS) 100-41-4	0.1 – 1

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

3.2. Mélanges

Non applicable

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Lavez les vêtements avant réutilisation. Obtenir des soins médicaux si une irritation se développe ou persiste.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires. Les effets systémiques peuvent comprendre des maux de tête, des étourdissements et une perte de coordination, un effondrement et la mort, une dépression du SNC et une dépression cardiovasculaire. Peut provoquer une dépression des fonctions rénales ou hépatiques.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.

Huile Légère

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Provoque des lésions aux organes par une exposition prolongée ou répétée.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
----------------------------------	---

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre chimique sèche. Mousse. Dioxyde de carbone (CO ₂). Sable sec.
--------------------------------	--

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait disperser et répandre le feu.
------------------------------------	---

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs très inflammables. Les produits de combustion peuvent inclure, sans y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Des gaz toxiques et irritants peuvent être libérés. Peut libérer des gaz inflammables. Le liquide enflammé peut flotter sur l'eau.
Danger d'explosion	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
-------------------	---

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ecarter toute source d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédés de nettoyage	: Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des précautions pour prévenir les décharges statiques. Porter de l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié (voir section 8).
Mesures d'hygiène	: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après la manipulation.
Dangers supplémentaires lors du traitement	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
Conditions de stockage	: Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef. Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Conserver à l'écart des acides (forts).

Huile Légère

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Benzène (71-43-2)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Benzene
ACGIH OEL TWA [ppm]	0,5 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	2,5 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Leukemia. Notations: Skin; A1 (Confirmed Human Carcinogen); BEI
ACGIH catégorie chimique	Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée, Confirmed Human Carcinogen
Référence réglementaire	ACGIH 2020

USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition

Nom local	BENZENE
BEI (BLV)	25 µg/g créatinine Parameter: S-Phenylmercapturic acid - Medium: urine - Sampling time: end of shift (background) 500 µg/g créatinine Parameter: t,t-Muconic acid - Medium: urine - Sampling time: end of shift (background)
Référence réglementaire	ACGIH 2020

Toluène (108-88-3)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Toluene
ACGIH OEL TWA [ppm]	20 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Visual impair; female repro; pregnancy loss. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen); BEI
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen
Référence réglementaire	ACGIH 2020

USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition

BEI (BLV)	0,02 mg/l Parameter: Toluene - Medium: blood - Sampling time: prior to last shift of workweek 0,03 mg/l Parameter: Toluene - Medium: urine - Sampling time: end of shift 0,3 mg/g créatinine Parameter: o-Cresol with hydrolysis - Medium: urine - Sampling time: end of shift (background)
-----------	---

Styrène (100-42-5)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACGIH OEL TWA [ppm]	20 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	40 ppm
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen

USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition

BEI (BLV)	400 mg/g créatinine Parameter: Mandelic acid plus phenylglyoxylic acid - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific) 40 µg/l Parameter: Styrene - Medium: urine - Sampling time: end of shift
-----------	--

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)

USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACGIH OEL TWA [ppm]	100 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	150 ppm
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen

USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition

BEI (BLV)	1,5 g/g créatinine Parameter: Methylhippuric acids - Medium: urine - Sampling time: end of shift
-----------	--

Huile Légère

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Naphthalène (91-20-3)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	10 ppm
ACGIH catégorie chimique	Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée, Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	Parameter: 1-Naphthol with hydrolysis plus 2-Naphthol with hydrolysis - Sampling time: end of shift (nonquantitative, nonspecific)
Indène (95-13-6)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	5 ppm
Ethylbenzène (100-41-4)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	20 ppm
ACGIH catégorie chimique	Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	0,15 g/g créatinine Parameter: Sum of mandelic acid and phenylglyoxylic acid - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)
Sulfure de carbone (75-15-0)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA [ppm]	1 ppm
ACGIH catégorie chimique	Not Classifiable as a Human Carcinogen, Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	0,5 mg/g créatinine Parameter: 2-Thioxothiazolidine-4-carboxylic acid - Medium: urine - Sampling time: end of shift (background, nonspecific)

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Utiliser un équipement électrique anti-explosion (ventilation, éclairage et traitement de la substance). Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques

Protection oculaire:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Apparence : Liquide jaune-brun

Huile Légère

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Couleur	: Jaune-brun
Odeur	: Sucré
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 79,6 °C (175.3 °F)
Point d'éclair	: 15,5 °C (60 °F)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs très inflammables
Pression de la vapeur	: 75 mm Hg (benzène)
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: 2,7 (benzène)
Densité relative	: 0,87
Solubilité	: Eau: 0,01 %
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Limite inférieure d'explosivité (LIE): 1,4 vol % Limite supérieure d'explosivité (LSE): 8 vol %

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Chaleur. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Matières incompatibles.
Matières incompatibles	: Oxydants forts. Oxyde de chromium (VI). Acides. Fluorures. Chlorures. Perchlorates.
Produits de décomposition dangereux	: Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Peut libérer des gaz inflammables.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

ATE CA (orale)	815,218 mg/kg de poids corporel
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	4 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral)

Benzène (71-43-2)	
DL50 orale rat	810 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 8200 mg/kg
CL50 inhalation rat	44,66 mg/l/4h
ATE CA (orale)	810 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	44,66 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	44,66 mg/l/4h

Toluène (108-88-3)	
DL50 orale rat	2600 mg/kg
DL50 cutanée lapin	12000 mg/kg
CL50 inhalation rat	12,5 mg/l/4h
ATE CA (orale)	2600 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	12000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h

Huile Légère

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Toluène (108-88-3)	
ATE CA (vapeurs)	12,5 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
Styrène (100-42-5)	
DL50 orale rat	1000 mg/kg
DL50 orale	> 6000 mg/kg de poids corporel Animal: hamster, Syrian, Animal sex: male
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	11,7 mg/l/4h
ATE CA (orale)	1000 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	11,7 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 voie cutanée	1700 mg/kg
ATE CA (orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1700 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
Naphtalène (91-20-3)	
DL50 orale rat	1110 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1120 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 340 mg/m ³ (Exposure time: 1 h)
ATE CA (orale)	1110 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1120 mg/kg de poids corporel
Indène (95-13-6)	
CL50 inhalation rat	> 1050 ppm/4h
Ethylbenzène (100-41-4)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	15400 mg/kg
CL50 inhalation rat	17,4 mg/l/4h
ATE CA (orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	15400 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	17,4 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
Sulfure de carbone (75-15-0)	
DL50 orale rat	1200 mg/kg
CL50 inhalation rat	25 g/m ³ (Exposure time: 2 h)
ATE CA (orale)	1200 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Peut induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité	: Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Naphtalène (91-20-3)	
LOAEL (animal/femelle, F0/P)	50 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: other:OECD Guideline 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study)
LOAEL (animal/femelle, F1)	450 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: other:OECD Guideline 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study)
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	120 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Animal sex: female, Guideline: other:OECD Guideline 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study)

Huile Légère

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
(exposition unique)

Benzène (71-43-2)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toluène (108-88-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Sulfure de carbone (75-15-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
(exposition répétée)

Benzène (71-43-2)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	100 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	0,096 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study), Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Toluène (108-88-3)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	1250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EU Method B.26 (Sub-Chronic Oral Toxicity Test: Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	625 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EU Method B.26 (Sub-Chronic Oral Toxicity Test: Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	2,355 mg/l air Animal: rat, Guideline: EU Method B.29 (Sub-Chronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Styrène (100-42-5)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	0,21 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	10 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	150 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents), Guideline: EPA OPP 82-1 (90-Day Oral Toxicity)
Naphtalène (91-20-3)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	400 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	0,011 mg/l air Animal: rat, Guideline: EPA OPP 82-4 (90-Day Inhalation Toxicity), Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Ethylbenzène (100-41-4)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	75 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Huile Légère

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Sulfure de carbone (75-15-0)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires. Les effets systémiques peuvent comprendre des maux de tête, des étourdissements et une perte de coordination, un effondrement et la mort, une dépression du SNC et une dépression cardiovasculaire. Peut provoquer une dépression des fonctions rénales ou hépatiques.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Provoque des lésions aux organes par une exposition prolongée ou répétée.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Benzène (71-43-2)	
CL50 - Poisson [1]	10,7 – 14,7 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 - Poisson [2]	5,3 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [flow-through])
CE50 - Crustacés [1]	8,76 – 15,6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CE50 - Crustacés [2]	10 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	29 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
CE50 72h - Algues [2]	100 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)

Toluène (108-88-3)	
CL50 - Poisson [1]	15,22 – 19,05 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 - Poisson [2]	12,6 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
CE50 - Crustacés [1]	5,46 – 9,83 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
CE50 - Crustacés [2]	11,5 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	12,5 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata [static])
CE50 96h - Algues [1]	> 433 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC chronique poisson	1,39 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus kisutch Duration: '40 d'
NOEC (chronique)	0,74 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
NOEC chronique crustacé	0,74 mg/l
LOEC (chronique)	2,76 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'

Styrène (100-42-5)	
CL50 - Poisson [1]	3,24 – 4,99 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 - Poisson [2]	19,03 – 33,53 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])
CE50 - Crustacés [1]	3,3 – 7,4 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	1,4 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
CE50 72h - Algues [2]	0,46 – 4,3 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata [static])
CE50 96h - Algues [1]	0,72 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
CE50 96h - Algues [2]	0,15 – 3,2 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata [static])
NOEC (chronique)	1,01 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (aigu)	44 mg/kg (Exposure time: 14 Days - Species: Eisenia foetida [soil dry weight])
LOEC (chronique)	2,06 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
CL50 - Poisson [1]	13,4 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 - Poisson [2]	2,661 – 4,093 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 - Crustacés [1]	3,82 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: water flea)
CE50 - Crustacés [2]	0,6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Gammarus lacustris)
NOEC chronique poisson	> 1,3 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '56 d'

Huile Légère

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Naphtalène (91-20-3)	
CL50 - Poisson [1]	5,74 – 6,44 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 - Poisson [2]	1,6 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [flow-through])
CE50 - Crustacés [1]	2,16 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 - Crustacés [2]	1,96 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Flow through])
NOEC chronique poisson	≈ 0,37 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus kisutch Duration: '40 d'
NOEC (chronique)	0,59 mg/l Test organisms (species): Daphnia pulex Duration: '125 d'

Ethylbenzène (100-41-4)	
CL50 - Poisson [1]	11 – 18 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CL50 - Poisson [2]	4,2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [semi-static])
CE50 - Crustacés [1]	1,8 – 2,4 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	4,6 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
CE50 72h - Algues [2]	2,6 – 11,3 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata [static])
CE50 96h - Algues [1]	> 438 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata)
CE50 96h - Algues [2]	1,7 – 7,6 mg/l (Species: Pseudokirchneriella subcapitata [static])
NOEC (chronique)	0,96 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
NOEC chronique crustacé	0,956 mg/l
LOEC (chronique)	1,7 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'

Sulfure de carbone (75-15-0)	
CL50 - Poisson [1]	3 – 5,8 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Poecilia reticulata [semi-static])
CL50 - Poisson [2]	4 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Poecilia reticulata [static])
CE50 - Crustacés [1]	2,1 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 96h - Algues [1]	21 mg/l Test organisms (species): Chlorella pyrenoidosa

12.2. Persistance et dégradabilité

Light Oil	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Light Oil	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Benzène (71-43-2)	
FBC - Poissons [1]	3,5 – 4,4
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,1

Toluène (108-88-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,7

Styrène (100-42-5)	
FBC - Poissons [1]	13,5
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,95

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
FBC - Poissons [1]	0,6 – 15
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,77 – 3,15

Naphtalène (91-20-3)	
FBC - Poissons [1]	30 – 430
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,6

Ethylbenzène (100-41-4)	
FBC - Poissons [1]	15
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,2

Sulfure de carbone (75-15-0)	
FBC - Poissons [1]	4,3 – 8

12.4. Mobilité dans le sol

Benzène (71-43-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,1

Toluène (108-88-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,7

Styrène (100-42-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,95

Huile Légère

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,77 – 3,15
Naphtalène (91-20-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,6
Ethylbenzène (100-41-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,2

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé
Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus dangereux.
Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

N° UN (TMD) : UN1136
Groupe d'emballage (TDG) : II
TMD Classes de danger primaires : 3 - Classe 3 - Liquides inflammables
Description document de transport (TDG) : UN1136 DISTILLATS DE GOUDRON DE HOUILLE, INFLAMMABLES, 3, II
Désignation officielle pour le transport (TDG) : DISTILLATS DE GOUDRON DE HOUILLE, INFLAMMABLES

Étiquettes de danger (TMD) :



14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.3. Transport aérien et maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 01-15-2021
Date de révision : 01-15-2021
Autres informations : Aucun.
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



SDS Canada (GHS)_NEXREG_NEW

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.